

Associations : l'État vous accompagne pendant la crise sanitaire

Face à la pandémie de Covid-19, le gouvernement a mis en place des mesures pour soulager la trésorerie des associations et pour réduire ou compenser leurs coûts. En parallèle, avec le plan "France Relance", le gouvernement a présenté une feuille de route qui concerne aussi les associations pour un total de + de 1 milliard d'euros.

Mis en ligne le 23 novembre 2020



Les mesures et aides de l'État pour les associations

Mobiliser immédiatement de la trésorerie pour relancer les activités

- > 45 M€ consacrés à des mesures d'aide à la trésorerie d'ici à 2022 par le biais de France Active

Relancer des grands projets implique des fonds propres

- > 40 M€ ciblés sur de plus grosses associations pour renforcer leurs fonds propres via la Banque des Territoires

Développer son activité nécessite de la ressource humaine

- > 15 M€ affectés au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire afin de

financer la création de 2 000 postes "Fonjep"

TÉLÉCHARGER



[Plaquette "Les mesures et les aides pour les associations" - \(122 Ko\)](#)



RETOUR À LA LISTE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS